



vice caché sur achat de véhicule dans un garage

Par **brandmeyer**, le **16/02/2011** à **21:53**

Bonjour ,j ai acheté un véhicule dans un garage ya 3 semaines ,à 250 km de mon domicile ,et en revenant avec le véhicule ,j ai trouvé bizard d avoir autant de jeux dans la direction .Je connais pas grand chose en mécanique ,alors j ai demandé ,à un ami mécanicien de regardé .Il a trouvé un jeux important sur une rotule de bielle pendante ,et en meme temps du jeux sur la barre stabilisatrice arriere .J ai appeller le garage qui ma vendu le véhicule ,pour lui dire que je comprenais pas comment le véhicule est sorti avec un control technique vierge .Il ma proposé de revenir pour faire la réparation ,ou de m envoyer les pieces pour faire la réparation moi meme.J ai accepté qui me les envoies ,mes au moment de vouloir changer la premiere rotule ,mon ami c est appercu que y avait du jeux sur une nouvelle rotule , sur un bras de direction .apres ca j ai décidé, de ne remplacé aucune des pieces que le garage m avais déjà envoyé.J ai recontacté le garage ,pour lui annoncé qu on avait retrouver du jeux sur une autre rotule ,et la surprise .Il a rien voulu savoir ,car il ma dis qu il avait déjà fais un geste commercial avec 2 pieces envoyé ,et qui voulait plus en entendre parler .Que doige faire ,remplacer les 2 pieces qui ma envoyer ,et mettre de ma poche l autre rotule ,ou rien faire du tous ,pour faire constaté ca par un expert ,car je pense que ya eux un arrangement avec le control technique pour pouvoir vendre un véhicule dans cette état ,car meme le mécanicien du garage , n avait meme pas remarqué le jeux dans les différentes rotule .Que faire? Merci

Par **fra**, le **17/02/2011** à **11:50**

Bonjour,

Ce qui peut vous être reproché, en premier, est de ne pas avoir décelé ce défaut lors de l'essai de cette voiture avant de l'acheter, ou, de ne pas l'avoir essayée du tout.
De quel modèle s'agit-il, combien a-t-elle d'années et de kilomètres ?

Par **razor2**, le **17/02/2011** à **13:50**

Bonjour, du jeu sur ces pièces là, si le véhicule est âgé et kikométré, il n'y a rien à dire et en tous cas pas scandale...
A voir donc la réponse que vous apportez à la question de fra

Par **brandmeyer**, le **17/02/2011** à **21:10**

merci pour votre réponse ,mes impossible d essayer les vehicules dans ce garage ,en plus le véhicule etait en cour de préparation ,pour le control technique .A la sortie du control ,établi par le garage ,aucun défaut constaté (vierge) malgré les 3 rotules foutue .Cest pas en faisant 1000km que j ai pus les usée ,quand meme.Ya tous simplement eux arrangement avec le control technique ,car y aurai du avoir une contre visite .Le véhicule vas passé dans les mains d un expert ,pour constaté les vices caché .

Par **fra**, le **18/02/2011** à **10:35**

Bonjour,

Quelque soient les circonstances, acheter une voiture sans l'avoir essayée, même chez un professionnel, est une opération à risques comme le démontre votre expérience.

Vous n'avez pas répondu à ma question concernant le type de cette automobile, son année de première mise en circulation et son kilométrage actuel.

On ne peut aller plus loin dans l'analyse sans avoir connaissance de ces éléments mais le garagiste ayant fait un geste commercial à votre bénéfice, il faudrait que votre voiture soit en très mauvais état général, ceci constaté par l'expertise que vous avez diligentée, pour que vous puissiez avoir gain de cause.

Par **razor2**, le **18/02/2011** à **11:46**

Des rotules HS, sur un véhicule kilométré, ce n'est pas un vice caché..C'est de l'usure normale...Si vous pensez le contraire, vous allez au devant de grosses désillusions...

Par **brandmeyer**, le **18/02/2011** à **13:15**

bonjour ,le véhicule est un land rover défender 4x4 année 2001 ,118000 km .J ai parcouru 1000 km depuis .Il a fait un geste commercial pour 2 pieces à remplacer ,car je m etais fché avec lui .j ai pas remplacer les deux pieces envoyer ,en voyant que une autre rotule etais encore à changer .Ces trois aurait du etre changer pour passer le control technique ,ce qui n est pas le cas .Y a eux tromperie ,car le véhicule est passer sant probleme au control technique .Un arrangement avec le control ,surement .Ma vie etait en danger de conduire un véhicule pareil,alors je laisse l expert constaté les vices cachés ,apres le control technique ,car c est pas moi qui à usée les rotules avec 1000 km parcouru ,en deux semaines .

Par **fra**, le **18/02/2011** à **16:31**

Bonjour,

Sur un 4x4 tel que le vôtre, le kilométrage ne veut pas dire grand chose car c'est le type même d'automobile que l'on achète pour faire du "tous chemins" et les trains roulants encaissent, lors de ces escapades, des kilomètres qui "comptent double".

De plus, les impressions de conduite à bord d'un Land Rover Defender sont différentes de celles que l'on peut ressentir dans un Coupé sport, surtout sur le bitume. En effet, les ponts ne sont pas fabriqués en vue d'obtenir une parfaite précision de conduite.

Vous allez voir ce que l'Expert va conclure.

Par **brandmeyer**, le **18/02/2011** à **23:30**

si je comprend bien ,c est tout à fait normal ,qu on me vende un 4x4 avec des rotules HS .C est quand meme des organes de sécurité . A quoi serre les controls technique alors .

Par **razor2**, le **19/02/2011** à **14:19**

Ce n'est pas forcément "normal", mais ce n'est pas un vice caché puisque ce sont des pièces d'usure pour lesquelles il n'y a rien d'illogique et de scandaleux à ce qu'elles soient HS après 10 ans de fonctionnement et 118 000 kms.

Si on veut un véhicule avec des pièces d'usure en bon état, on achète neuf ou occasion récente, sinon on doit s'attendre à des frais, c'est la position de la justice en la matière...

Par **brandmeyer**, le **19/02/2011** à **18:14**

en tout cas ,il aurait du etre refusé au control technique ,avec le jeux majeur sur les rotules .J ai un ami qui travail dans un control technique ,est qui me la certifier en tous cas .On verra avec l'expert chez land rover

Par **razor2**, le **19/02/2011** à **19:49**

Tenez nous au courant, d'avance merci.

Par **brandmeyer**, le **20/02/2011** à **11:53**

pas de probleme .Le rendez vous avec l'expert chez land rover, est prévu dans 2 semaines .Bonne journée

Par **damlot**, le **09/03/2011** à **00:38**

Je ne connais pas grand chose en mécanique, mais si le véhicule a un problème de direction, il est donc sans doute atteint d'un vice qui le rend impropre à sa destination, à savoir rouler sans risque sur la route...

Peu importe qu'il soit récent ou ancien et peu importe son kilométrage.

Vous pouvez alors invoquer la [s]garantie légale des vices cachés[/s] (article 1641 et suivants du code civil).

Puisque l'achat est récent (moins de 6 mois) et que le vendeur était un professionnel, vous pouvez aussi invoquer l'article L. 211-4 du code de la consommation concernant la [s]garantie légale de conformité[/s].

L'usure normale d'une pièce n'est pas, en soi, un vice caché ou un défaut de conformité. Mais [s]si l'usure de cette pièce a pour conséquence de rendre dangereux le véhicule et si cette usure existait déjà au moment de la vente[/s], alors le vendeur peut être tenu de réparer à ses frais et/ou de reprendre le véhicule et de restituer le prix.

Par **razor2**, le **09/03/2011** à **08:15**

Bonjour, je vous invite à consulter la jurisprudence en la matière, car apparemment, vous ne la connaissez pas... Une usure normale sur un véhicule qui plus est âgé et kilométré ne représente absolument pas un vice caché. Les décisions de justice en la matière sont très nombreuses et très claires. Vous engagez vous à payer à cette personne les frais qu'une procédure comme celle ci risque de lui coûter si elle suit votre conseil et décide d'ester en justice contre l'acheteur, et, qu'au final, le juge fait son travail et la déboute de sa demande, la condamnant "aux dépens"?

Par **damlot**, le **10/03/2011** à **01:28**

razor2, puisque vous êtes "modérateur", il serait bien de conserver de la modération dans vos propos.

Je n'ai jamais dit que l'usure normale d'un véhicule constitue un vice caché. Je dis que l'usure d'un élément du véhicule qui aurait pour conséquence de rendre le véhicule [s]dangereux[/s] constituerait, à mon sens, un vice caché.

Ce n'est donc pas l'usure qui constitue le vice, mais le caractère dangereux.

Quant à l'engagement que vous voudriez me faire prendre de payer les frais de la procédure en raison de mon prétendu mauvais conseil, je me permets de vous rappeler que ce forum est un lieu d'échange, et non pas de consultation juridique.

Pour dire à cette personne ce qu'elle devrait faire, il faudrait prendre connaissance du dossier complet et avoir l'avis d'un expert en mécanique automobile (ce que je ne suis pas).

Pour ma part, je voulais simplement donner une opinion divergente en précisant qu'il ne suffit pas de parler d'usure pour échapper automatiquement à la garantie des vices cachés.

Tout au plus, pourrait-on me reprocher d'avoir manqué de nuance dans ma réponse, mais manifestement je ne suis pas le seul à encourir ce grief.

Par **razor2**, le **10/03/2011 à 08:47**

Bonjour, je préfère manquer de nuance en vous répondant que dans les conseils que je donne à ceux qui viennent sur ce site et qui forcément sont tentés de suivre ces conseils. Concernant cette phrase:

[quote[s]]**qu'il ne suffit pas** [/s]de parler d'usure pour échapper automatiquement à la garantie des vices cachés[/quote]

Je suis bien d'accord et je n'ai pas prétendu le contraire.